



CONCOURS « PITCHEZ VOTRE PROJET » :

ARTICLE 1 : OBJET

CCI TOURAINE, établissement public administratif de l'état, domiciliée 4 bis rue Jules Favre

BP 41028 – 37010 Tours Cedex 1, immatriculée sous le numéro 183 700 012 00010, organise le 12 juin 2018, un concours gratuit. Ce concours intitulé «Pitchez votre Projet» consiste à récompenser les trois meilleurs projets de création d'entreprise présentés à un jury de professionnels dans un temps limité (30 mn).

Le concours se déroulera le 18 juin 2019 durant le Salon Objectif Entreprendre à la Mairie de Tours.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toutes les personnes inscrites au forum Objectif Entreprendre. Il s'adresse à des personnes ayant un projet déjà mature. Les personnes qui souhaitent participer au concours « Pitchez votre Projet » devront toutefois, en sus de leur inscription au forum, postuler par mail à l'adresse suivante : kmoreau@touraine.cci.fr et ce avant le 31 mai 2019 minuit.

Ils devront fournir pour soumettre leur candidature :

- Un rédactionnel explicatif du projet
- Un dossier mettant en avant la faisabilité (modèle économique, étude de marché, concurrence, forces et faiblesses...)
- Un prévisionnel chiffré (compte de résultat et bilan)

Les candidats sont sélectionnés avant le Forum du 18 juin 2019 dans la limite des douze places disponibles dans l'ordre d'arrivée des dossiers en excluant ceux qui ne remplissent pas les prérequis cités ci-avant.

L'ensemble des éléments fournis par les participants dans leurs candidatures seront considérés par la CCI comme confidentiels et donc seuls les salariés de la CCI en charge de ce projet pourront en avoir connaissance ; ces derniers étant soumis au secret professionnel.

Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la CCI TOURAINE, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture ainsi que les partenaires entreprises et exposants présents sur l'évènement.

Les participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires à la gestion du présent concours et à l'attribution des lots le cas échéant (cf. article 6 du présent règlement concernant les données nominatives).



OBJECTIF ENTREPRENDRE

LE SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

MARDI 18 JUIN
2019

DE 8H30 À 18H
HÔTEL DE VILLE
TOURS



La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS

Les personnes souhaitant participer au concours doivent s'inscrire au préalable au mail indiqué sur le site internet Objectif Entreprendre.

La prise en compte de la participation et la détermination des gagnants sont liées aux conditions cumulatives suivantes :

- Présentation du projet
- Questions réponses
- Débriefing de la présentation

Chaque professionnel composant le jury utilisera une grille d'observations (et recommandations) synthétisée en fin d'entretien. Les critères de sélection sont les suivants : esthétique générale du dossier, la motivation du créateur, l'étude de marché, la politique commerciale, l'étude du financement, la rentabilité, la trésorerie, l'organisation du travail, la forme juridique et l'argumentaire.

ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DOTATIONS

Ce concours est doté de 3 lots désignés par l'évaluation du jury de professionnels

- **1^{er} lot offert par la CCI Touraine** : un stage 5 Jours pour entreprendre
- **2^{ème} lot offert par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat** : 2 jours de formation au choix dans son catalogue de formations
- **3^{ème} lot offert par la Chambre d'Agriculture** : un panier gourmand de produits locaux

La remise des lots se fera lors d'un évènement le 25 juin 2019. Les noms des gagnants seront inscrits sur le site internet « Objectif entreprendre » <http://www.objectifentreprendre.fr>. Les gagnants seront contactés par téléphone et seront conviés à une remise officielle.

Il ne sera pas possible de demander l'échange du lot mis en jeu contre des espèces notamment. Le gagnant qui renoncerait à son lot, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement.



OBJECTIF ENTREPRENDRE

LE SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

MARDI 18 JUIN
2019

DE 8H30 À 18H
HÔTEL DE VILLE
TOURS



ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU CONCOURS

La CCI TOURAINE se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter le concours à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés à l'ensemble des participants.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données nominatives demandées aux clients dans le cadre de sa participation au présent concours seront ensuite inclus, sauf avis contraire de sa part, dans le fichier de « Gestion de la relation Client » (GRC) géré par la CCI Touraine.

Les prestataires intervenant sur le logiciel GRC (gestion de la relation client) pour le compte de la CCI Touraine peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI Touraine, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

L'utilisateur est informé que ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion du fichier de gestion de la relation client a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 16/06/2014 sous le numéro 1774273.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :

- par e-mail adressé à cnil-referent@touraine.cci.fr
- par courrier postal adressé à CCI Touraine – 4 bis rue Jules FAVRE – BP 41028 – 37010 TOURS Cedex 1

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant à la CCI TOURAINE, 4 bis rue Jules Favre – BP 41028 – 37010 Tours Cedex 1.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DU CONCOURS

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la CCI TOURAINE à l'adresse suivante : CCI TOURAINE – 4 bis rue Jules Favre – BP 41028 37010 Tours Cedex 1.



OBJECTIF ENTREPRENDRE

LE SALON DE LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISE

MARDI 18 JUIN
2019

DE 8H30 À 18H
HÔTEL DE VILLE
TOURS



ARTICLE 8 : LITIGES

Toute contestation sur le concours devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent concours (cachet de la poste faisant foi). Elle est à adresser à la CCI TOURAINE.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant le Tribunal compétent de la juridiction de Tours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE LA CCI TOURAINE

La CCI TOURAINE ne saurait être tenue responsable dans les cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

La CCI TOURAINE ne peut être tenue responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le présent concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

S'agissant d'un concours gratuit dont la participation est entièrement gratuite, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la CCI TOURAINE serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent concours.